



La CGT du Conseil Départemental de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85000 La Roche Sur Yon

M le Président du Conseil départemental de la Vendée
Conseil départemental de la Vendée
40 rue du Maréchal Foch
85923 La Roche Sur Yon CEDEX 9

Le 28 octobre 2025, à La Roche Sur Yon

Lettre ouverte, remise en main propre

OBJET : annonce d'un mouvement de grève reconductible pour les journées du 1^{er} novembre 2025 au 30 novembre 2025, couvrant l'ensemble des agents du Conseil départemental de la Vendée.

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Vendée

Même si elles sont sans réponses, les revendications de la CGT CD85 restent toujours inchangées. La situation patrimoniale des plus riches s'accroît, et la situation pour les travailleurs, des actifs, ne cessent de se dégrader. Rien n'est fait pour inverser significativement la situation. Vous avez pourtant des pouvoirs pour agir contre « le grand déclassement ».

Pour mémoire sur la tendance sociale exponentielle, si dans les années 70 le travailleur doublait son niveau en une quinzaine d'année, désormais il faut 80 ans de labeur (alors que la productivité ne cesse de croître). Si en 1986 le patrimoine médian des 30-39 ans était supérieur à celui des plus de 70 ans, aujourd'hui le patrimoine médian des 30-39 ans est quatre fois inférieur à celui des plus de 70 ans. Pour acquérir le même logement, il fallait 10 ans en 1975, aujourd'hui il faut 23 années de remboursement. Ce n'est pas que le patrimoine de nos aînés soit indu. C'est simplement que le travail ne paie plus alors même que la richesse nationale, la productivité des travailleurs se sont accrues (par la technique et l'engagement des travailleurs). Les salaires, traitements, ont décroché de l'inflation. Les pauvres et les modestes payent désormais l'impôt au profit des plus riches (sous couvert d'investissements).

Les fonctionnaires sont particulièrement touchés. Pour mémoire toujours, dans les années 70 les agents de catégorie C étaient recrutés (bas de la grille indiciaire) à 1,4 SMIC pour terminer à 2,4 SMIC en fin de carrière. Le SMIC a rattrapé le bas de grille indiciaire dans les années 90. Un agent de catégorie C termine désormais sa carrière autour de 1,5 SMIC. Pour les agents de catégorie B, le SMIC les ont rattrapés dans les années 2000. S'ils terminaient leur carrière à environ 3 SMIC dans les années 70, ils terminent leur carrière autour de 1,8 SMIC. La perspective, à nouveau, du gel du point d'indice pour 2026 n'augure aucune bonne perspective. Aussi, les agents n'y arrivent plus à répondre à leurs besoins fondamentaux. L'hivers arrive, et avec lui le froid, l'humidité. L'amertume est là : « *Notre travail est payé avec*

de la monnaie de singe » ; « On n'y arrive plus » ; « je n'arrive plus à entretenir ma maison, je la vends pour une plus petite » ; « je ne fais plus le contrôle technique de ma voiture » ; « je suis à découvert à partir du 20 du mois, je n'arrive plus à mettre de l'argent de côté et j'ai froid » ; « Ras-le-bol que l'on me dise ce que j'ai à faire pour m'en sortir et de me culpabiliser » ; « Que vont devenir nos enfants ? » ...

Les fonctionnaires payent leur déclassement par la bourse, nous l'avons vu, mais aussi par leur vie. Si les moyens diminuent, même si l'on demande d'en faire moins (baisse du niveau de service public) pour des économies, il est demandé aux agents d'en faire, malgré tout, toujours plus pour compenser. Cela démontre une dynamique négative de la collectivité. Les Flammes olympiques, Floralties, courses à la voile sont perçus comme, non pas comme de la publicité, mais comme de l'orgueil sur le dos des agents : *« Il y a une France qui bosse de plus en plus dure, qui trinque et une petite France qui s'amuse ».*

Maintenant, les agents s'interrogent, constatent : *« combien vaut une vie par rapport à une heure de ménage ? » ; « Ils ne respectent même plus les amplitudes ; leurs félicitations on n'en a plus rien à foutre ».* La CGT CD85 est toujours très critique sur le management par l'efficience et la résilience (*« y'a qu'à » ; « faut qu'vous » ; « si tu n'es pas content tu dégages » ; « c'est comme ça »...*) car c'est une déresponsabilisation sur le subordonné, l'utilisateur. La CGT CD85 dénonce également la confusion entre loyauté (au service public, à l'intérêt général) et loyalisme (soumission aveugle à l'autorité). Le corolaire, la CGT CD85 dénonce la pression *« des procédures bâillons ».* Elles illustrent la pression toujours plus forte sur les subordonnés. La collectivité mesure-t-elle vraiment les conséquences ?

Aussi la CGT CD85 dénonce la violence que subissent les agents. Une violence qui n'est pas dans les coups, mais dans les situations établies, existantes, que l'employeur refuse manifestement de remettre en question, qu'il refuse de changer. L'exclusion de la CGT CD85 des discussions sur la prévoyance, par exemple, interroge beaucoup d'agents. Elle bâillonne la voix de nombreux agents mécontents sur ce dossier. Est-ce la volonté pour la collectivité de se rassurer afin de ne pas entendre que la mise en place de la prévoyance a été peut-être le fruit d'imprudences, de négligences, peut-être de malveillances, voir de malfaisances ? En effet, par exemple, comment engager 2700 agents avec un contrat que l'on n'a même pas eu ?

Monsieur le président, l'assiette des agents se vide depuis bien trop longtemps et certains invités (sous couvert d'investissements) ont pris tout le plat dans leur assiette. Mais comme on dit en Vendée : *« un sac vide ne tient pas ».*

La CGT CD85 revendique principalement :

- Pouvoir d'achat : une revalorisation du point d'indice à 6€ (actuellement 4€92) et l'indexation des pensions et du point d'indice sur l'inflation ; revalorisation du régime indemnitaire, des indemnités (frais kilométriques, astreintes...); accélération (et justice) du déroulement de carrière ; prise en charge à 100% de la prévoyance ; aucun agent ne doit avoir une fiche de paie à 0€ ...
- Retraite : retour immédiat à l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans pour revenir rapidement à 60 ans ; départs anticipés pour les carrières longues et pour celles et ceux ayant exercé des métiers pénibles (reconnaissance de la pénibilité des métiers féminisés invisibilisé) ; calcul de la pension sur les traitements des 6 derniers mois dans le public (10 meilleurs années dans le privé) ; garantie d'un niveau de pension d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète ; prise en compte des années d'études et des périodes de première recherche d'emploi et de chômage non indemnisé...

- Repos : garantie des cinq semaines de congés payés ; maintien des jours de fractionnement ; maintien de tous les jours fériés ; maintien des 35h ; stop à l'écrêtage ; respect de la législation sur le temps de travail...
- Santé : défense de « la sécurité sociale » (prise en charge à 100% des frais de santé) ; maintien du principe « *je cotise en fonction de mes moyens et je reçois en fonction de mes besoins* » ; maintien à 100% du traitement et garantie des primes en maladie ordinaire ; respect des repos récupérateurs ; le droit à se soigner ; l'employeur doit garantir la santé mentale et physique de ses agents ...
- Justice : rétablissement des conseils de discipline de recours pour les agents de la fonction publique ; stop à l'autoritaire et à l'arbitraire ; respect des principes du droit ; une inspection du travail indépendante pour la fonction publique territoriale ; un accès à la justice effectif ; stop aux procédures baillons ...
- Conditions de travail : définir les valeurs et principes afin de fixer le cap, la route pour tous les agents ; stop aux violences institutionnelles ; stop au management par l'efficacité et la résilience ; étude effective sur les risques psychosociaux ; une « inspection du travail » indépendante pour la fonction publique territoriale ; prise en compte de l'ancienneté en matière de promotion (stop au mérite) ; des moyens pour produire (du matériel en bon état) pour assurer de servir l'intérêt général...
- Défense du niveau de service public pour tous et de l'espace public.
- Dialogue social : respect des règles et des principes ; liberté de correspondance des organisations syndicales ; vote à l'urne aux prochaines élections (fracture numérique) ; concertation avec les représentants du personnel sur les sujets concernant les agents ; pas de discrimination syndicale...

C'est pour cela que la CGT du Conseil départemental de la Vendée prend ses responsabilités en déposant un préavis de grève reconductible pour le 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, novembre 2025, de 0h à 24h pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de la Vendée.

Notre collectivité nous l'aimons et la défendons. Dans l'attente de réponses à nos sollicitations, nous vous adressons Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vendée, nos sincères salutations.

Pour la CGT CD85